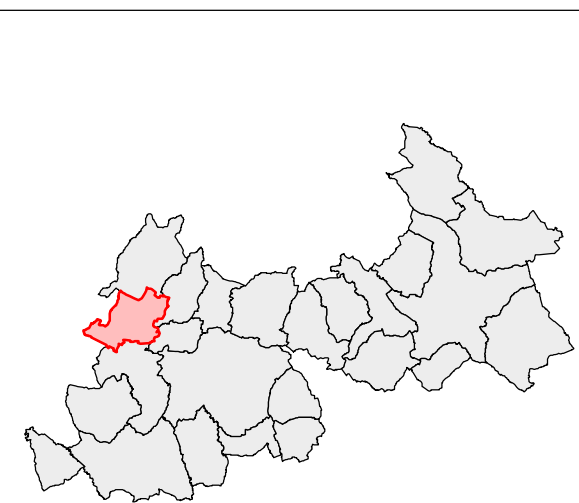


Saint-Germé



Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 11/09/2017
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 28/11/2022
Dossier soumis à Enquête publique du 20/04/2023 au 23/05/2023
PLUI approuvé par D.C.C. du 09/10/2023

Prescriptions du PLU

-
- Légende :**
- UA : Ulm
 - UC : Urtica
 - UE : Euphorbia
 - ZAIN : Zizia aurea
 - Azo : Azorella
 - Nco : Nicotiana glauca
 - Np : Nepeta
- Précisions du RLI :**
- * Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine botanique
 - * Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine botanique
 - * Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-20 - Basement
 - Protection relative au titre de l'article L. 151-19 - Vise ou aggrave d'autres
 - Recul des constructeurs par rapport aux Rejets Départementaux
 - Règles d'implantation des constructeurs par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
 - Protection relative (évaluation législative et réglementaire en cours)
 - Remarque de protection au titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine paysager
 - Remarque de protection au titre de l'article L. 151-23 - Patrimoine naturel
 - Remarque de protection au titre de l'article L. 151-23 - Patrimoine naturel
 - Remarque de protection au titre de l'article L. 151-23 - Abords des cours d'eau
 - Tracé(s) d'ouvrage
 - Construction nouvelle ou sur site existant
- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)**
- zone B1a
 - zone Rouge
 - zone Rouge Nautique
 - zone Violettes

 Conception : Metropolis - ZW/A - F. Charlat - Biotope
 Source : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2020
 

